

COMPTE RENDU de la réunion du Conseil Municipal Séance du 8 avril 2008

(article L.121-17 et R.121-9 du code des communes)

Voici le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal, afin que vous en preniez connaissance avant son approbation au début de la prochaine séance.

Date de la convocation : 02/04/2008

Président : LANDET Jean-Claude, Maire.

Présents : Tous les conseillers en exercice.

1/ Approbation du compte rendu de la dernière séance :

Séance du 21/03/2008 : **Approuvé**

Séance du 26/02/2008 : Monsieur MAZAS demande que les 2 modifications suivantes soient apportées :

- **6/ Travaux** :

d/ Supports de conteneurs O.M. :

« Le Conseil Municipal fait état de son mécontentement suite à la faible attribution 2008 de supports de conteneurs pour la commune de Saint-Léon (6 sur 59 demandés) »

- **8/ Questions diverses** :

a/ P.A.D.D. du P.L.U. communal :

« Monsieur MAZAS donne un avis défavorable au projet de PADD, qui risque de mettre en péril l'équilibre de certaines exploitations agricoles. »

2/ Election des délégués :

Suite à modification du nombre de délégués à élire, la délibération du 21/03/2008 est ainsi modifiée :

Syndicat des eaux :

Délégués titulaires : LANDET Jean-Claude et GERS Henri

Délégués suppléants : BOULANGER Jocelyne et CAZAUX Gilbert

Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Hyse :

Délégués titulaires : LANDET Jean-Claude et PEZ Andrée

Sont ensuite élus les représentants de la commune auprès de :

Chambre d'Agriculture :

Délégué titulaire : CAZAUX Gilbert

Délégué suppléant : DERS Jean-Jacques

Chambre du Commerce :

Délégué titulaire : **POUNT-BISET Pierre**
Délégué suppléant : **COMBELLES Sylvie**

Chambre des Métiers :

Délégué titulaire : **PEZ Andrée**
Délégué suppléant : **SIMON Béatrice**

Syndicat de transport des personnes âgées :

Délégué titulaire : **LANDET Jean-Claude**
Délégué suppléant : **PEZ Andrée**

3/ Composition des commissions municipales :

Commission Impôts et Finances :

Président : **LANDET Jean-Claude**
Membres titulaires : **BOULANGER Jocelyne, ESCACH Magali et PEZ Andrée**
Membres suppléants : **GERS Henri, COLLAO Hélène et COMBELLES Sylvie**
Membres extérieurs à la commune (titulaire et suppléant) : **BLOY Claude et MARTY Aimé**

Commission travaux et voirie :

Président : **LANDET Jean-Claude**
Membres titulaires : **CAZAUX Gilbert, DERS Jean-Jacques, GERS Henri et GONCALVES Michel**

Commission des écoles :

Président : **LANDET Jean-Claude**
Membres titulaires : **COLLAO Hélène, COMBELLES Sylvie, ESCACH Magali et SIMON Béatrice**

Commission urbanisme, PLU et assainissement et environnement :

Président : **LANDET Jean-claude**
Membres titulaires : **COMBELLES Sylvie, GERS Henri, PEZ Andrée et POUNT-BISET Pierre**

Commission communication :

Président : **LANDET Jean-Claude**
Membres titulaires : **BOULANGER Jocelyne, COMBELLES Sylvie, PEZ Andrée et SIMON Béatrice**

Commission des fêtes et associations :

Président : **LANDET Jean-Claude**
Membres titulaires : **BOULANGER Jocelyne, CAZAUX Gilbert, COLLAO Hélène et GONCALVES Michel**

Commission d'appel d'offre :

Président : **LANDET Jean-Claude**
Membres titulaires : **ESCACH Magali, GERS Henri et GONCALVES Michel**
Membres suppléants : **COLLAO Hélène, PEZ Andrée et SIMON Béatrice**

Commission agriculture :

Président : CAZAUX Gilbert

Membres titulaires : DERS Jean-Jacques, DUBAC Gérard, GERS Henri et MAZAS Christian

4/ Désignation du Conseil d'Administration du C.C.A.S et des élus en charge des questions de défense et sécurité routière :

Conseil d'Administration du C.C.A.S. :

Président : LANDET Jean-Claude

Membres délégués du conseil municipal : BOULANGER Jocelyne, CAZAUX Gilbert, COLLAO Hélène et SIMON Béatrice

Membres délégués de la population : AIT-GHERBI Jacques, CECCONATO Daniel, MARTY Josiane et SANZ Arsène

Elu en charge des questions défense :

Titulaire : GERS Henri

Elu correspondant « sécurité routière » :

Titulaire : ESCACH Magali

5/ Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes :

Afin de faciliter la paye du mois de mars 2008, il est décidé de voter l'attribution de l'indemnité de fonction de maire et d'adjoint à compter du 01/04/2008 (et non du 21/03), et de verser jusqu'au 31 mars les indemnités de fonction de maire et d'adjoint à Monsieur GERS et BORDES.

Indemnité de fonction du maire :

Attribuée à Monsieur le Maire à compter du 01/04/2008, au taux de 31% de l'indice brut 1015, soit 1 159.79 € mensuel.

Indemnité de fonction des adjoints :

Suite à l'arrêté du 08/04/2008 portant délégation de fonction et fixant une permanence hebdomadaire pour chaque adjoint, une indemnité de fonction d'adjoint au Maire est attribuée aux quatre adjoints de la commune, au taux de 8.25% de l'indice brut 1015, soit 308.65 € mensuel.

6/ Régime indemnitaire du personnel communal :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 07/01/2003, définissant le régime indemnitaire du personnel communal et attribuant annuellement à l'ensemble des agents une prime de vacance (1/2 traitement) et une prime de fin d'année (13^{ème} mois).

Il propose d'instaurer pour l'ensemble des agents, quelle que soit leur filière, le régime indemnitaire de l'Etat, chaque agent se voyant attribuer un montant individuel, sans que cette attribution ne puisse dépasser annuellement le montant maximum attribuable aux agents de l'Etat de grade équivalent.

Filière administrative

- agents de catégorie A et B ayant un indice supérieur à 380 :

L'IFTS prévue par le décret 2002-63 du 14/01/2002 selon les taux moyens prévus par l'arrêté du 14/01/2002, le taux maximum ne pouvant excéder 8 fois ce taux moyen.

- agents de catégorie C et B ayant un indice inférieur à 380 :
L'IAT prévue par le décret 2002-61 du 14/01/2002 selon les taux moyens prévus par l'arrêté du 14/01/2002, le taux maximum ne pouvant excéder 8 fois ce taux moyen.

- pour l'ensemble des agents de cette filière,
L'IEMP prévue par le décret 97/1223 du 26/12/1997, au taux moyen et maximum prévus par l'arrêté ministériel du 26/12/1997.

Filière technique

- agents de catégorie A et B :

Une PSR prévue par le décret 72-18 du 05/01/1972 au taux moyen et maximum prévus par l'arrêté ministériel du 05/01/1972.

Une ISS prévue par le décret 2000-136 du 18/02/2000 au taux moyen et maximum prévus par l'arrêté ministériel du 18/02/2000.

- agents de catégorie C :

L'IEMP et l'IAT dans les mêmes conditions que la filière administrative

Le Conseil Municipal décide le renouvellement de la délibération attribuant au personnel communal un régime indemnitaire calqué sur celui de l'Etat.

7/ Assainissement eaux usées : demande de subvention :

Le Conseil Général de la Haute-Garonne ayant inscrit la commune de Saint-Léon sur le programme départemental 2008 d'Assainissement des Eaux Usées, pour la 2^{ème} tranche de construction de la station d'En Conté (132 160 € HT) et l'extension du réseau vers la station de Magalou (96 000 € HT), le **Conseil Municipal approuve ces opérations et sollicite l'aide financière du département pour ces opérations.**

Monsieur MAZAS demande que les réseaux créés desservent le plus grand nombre possible de logements, pour être rentabilisés.

Madame COMBELLES demande si la capacité des 2 stations d'épuration est compatible avec les objectifs du PLU.

Monsieur GONCALVES demande dans quel délai l'ensemble du village sera raccordé à l'assainissement collectif, et quelles sont les aides auxquelles les particuliers peuvent prétendre.

8/ Demande de garantie d'emprunts pour la Cité Jardins :

L'office HLM La Cité Jardins, sollicite de la part de la commune de Saint-Léon, la garantie de 4 emprunts (PLUS, PLUS Foncier, PLAI et PLAI Foncier) demandés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, à concurrence de 30% du montant emprunté, pour l'acquisition de 4 logements locatifs dans le village de Saint-Léon, soit une garantie de remboursement de la somme totale de 68 198.40 €.

Le Conseil Municipal décide d'accorder la garantie de la commune, pour le remboursement de ces emprunts.

Monsieur MAZAS demande que cette somme soit inscrite au Budget communal, après avis du Trésorier (provision pour risque)

9/ Extension du périmètre du SITPA :

La commune de Saint-Léon, en tant que commune membre du Syndicat Intercommunal de Transports des Personnes Agées, **donne son accord** à l'extension du périmètre de compétence du SITPA sur le territoire des communes de : ESPARRON, EUP, LABRUYERE- DORSA, MASCARVILLE et SEYRE.

10/ Questions diverses :

a/ Nom des rues des lotissements

Un dossier est distribué à chaque nouveau conseiller municipal, comme remis lors de la séance du 14/11/2007 aux 10 conseillers sortants, pour proposition de 4 noms des rues traversant les lotissements :

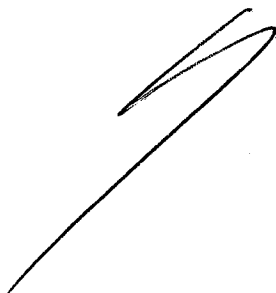
- Le Clos Lauragais
- Les Bastides de Saint-Léon
- Les Jardins de Laure
- Les Jardins du Soleil

Une décision concernant ces 4 appellations doit être prise assez rapidement, car les constructions sont en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Le secrétaire de séance :

BORDES Didier



Le Maire :

LANDET Jean-Claude

